

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROÛT-VERNET

N°04/2026

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix neuf janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Patrick MAGERAND, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

Etaient excusées : Catherine BARBECOT (procuration à Sylvie RICHARD), Monsieur Pierre HOUËT

Etaient absents : Monsieur Mickaël SEIDLER,

Date de convocation

12/01/2026

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Date d'affichage

20/01/2026

Vu la délibération n° 49/2021 en date du 30 Mars 2021 pour l'adhésion de la commune au dispositif Petites Villes de Demain ;

Vu la convention Petite Ville de demain signée le 02 Avril 2021,

Vu la délibération n°79/2022 validant le projet de convention Petite Ville demain

Vu la Convention Petites Villes de Demain signée le 22 Décembre 2022 courant jusqu'au 31 Mars 2026,

Monsieur le Maire propose de valider le projet d'avenant à la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme. La convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prorogée jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

Avenant n°1 à la
convention «Petites Villes
de Demain » signée le 22
décembre 2022

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de valider le projet d'avenant annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n°1 à la convention Petites Ville de Demain à la présente délibération pour le dispositif Petites Villes de Demain

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance



Le Maire,

